

Maintenicien aéronautique, option armement

RNCP18108 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	250s
Code(s) ROME	I1310, I1305, I1602, I1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	30/01/2019

Certificateur(s)

Ministère de la défense - Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Maintenicien aéronautique, option armement travaille en piste, dans un hangar de maintenance, ou en atelier, avec la particularité d'exercer ses activités, en métropole ou à l'étranger.

Il assure les fonctions de technicien pour la mise en œuvre et la maintenance préventive et corrective sur des systèmes d'armes avionnés et des systèmes pyrotechniques. Il réalise les opérations d'entretien, de contrôle et de réparation des matériels armements et de sauvetage embarqués sur aéronef.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'emploi met en évidence les activités suivantes :

1. Préparation d'une intervention de maintenance armement sur aéronef.

Sous ce titre sont regroupées les tâches antérieures à l'intervention sur le site ou sur l'aéronef,

Il s'agit de :

- la prise de connaissance des opérations à effectuer,
- la vérification des moyens à mettre en œuvre en se référant à la documentation du constructeur, les informations étant généralement rédigées en anglais.

Définition :

maintenance corrective : faire en sorte que l'équipement en panne redémarre aussi vite que possible ;

maintenance préventive : éviter l'apparition de pannes ou de dysfonctionnement.

2. Gestion munitions et armement

Au sein d'un établissement ou d'un atelier pyrotechnique, le maintenicien aéronautique, option armement effectue la gestion, le stockage, la maintenance et le transport des munitions ou de l'armement. Il intervient sur la préparation à la rédaction d'une étude de sécurité pyrotechnique et la préparation des tirs.

3. Maintenance des systèmes et matériels armements avionnés

Il effectue la maintenance à différents niveaux d'interventions ; en piste, en atelier ; opération d'entretien, de modification par :

- des opérations de maintenance des matériels de sauvetage et d'éjection à différents niveaux d'intervention
- des opérations de maintenance sur des câblages et systèmes associés.
- des opérations de maintenance sur des équipements, des circuits et des fonctions du système d'arme de l'aéronef
- l'approvisionnement de l'aéronef en munitions et artifices en toute sécurité.

4. Préparation de l'aéronef avant et après vol par des opérations de contrôles de l'aéronef.

Il réalise une visite avant vol et après vol au regard de son propre champ de compétence :

- mise en configuration des systèmes en vue de préparer l'inspection périodique.
- détection et recherche des anomalies et pannes simples.

5. Traçabilité - Sécurité

- Traçabilité des interventions par une communication et une mise à jour obligatoire du dossier de maintenance de l'aéronef.

Dans le domaine professionnel aéronautique, que ce soit à l'atelier ou sur l'aéronef, les interventions de maintenance ou les mises en œuvre sont scrupuleusement réalisées dans le respect strict d'une procédure écrite.

Cette organisation, réglant depuis ses origines la construction et la maintenance aéronautique, correspond au concept industriel dit « de qualité totale » généralisé par les normes ISO.

L'application de ces procédures se traduit par l'action de renseignement des documents appropriés (carte de travail, manuel de maintenance, mémento de mise en œuvre) et par la communication claire et succincte avec le personnel d'atelier et la hiérarchie. C'est la notion de traçabilité.

- Mise en œuvre des moyens de protection des locaux et des aéronefs en toute sécurité pour le personnel et le matériel.

Attentif à la sécurité des vols et à l'influence des facteurs humains, il applique les règles de sécurité et met en œuvre les moyens de protection des personnels et des matériels avant, pendant et après toute intervention sur aéronef.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère de la défense, le détenteur de la certification exerce en métropole, en outre-mer ou à l'étranger dans le secteur de la maintenance aéronautique allant de la petite à la grande structure (de 60 à 1500 personnes). Le maintenicien aéronautique, option armement travaille en piste, dans un hangar de maintenance, en atelier ou en laboratoire. L'activité peut s'exercer en horaires décalés, par roulement et être soumise à des astreintes.

Dans le secteur civil, ce métier s'exerce au sein :

- d'unités d'entretien de compagnies aériennes : entretien des matériels de sauvetage et survie ;
- d'entreprises industrielles (fabrication et réparation câblage, systèmes d'emport, usinage) (AirBus, EADS, Astrium...) ;
- de sociétés de pyrotechnie ((Randstad, APPI...) ;
- de sociétés de vente d'armes (loisir) (chasse et pêche, décathlon...). et, d'une manière plus générale dans l'industrie de la petite mécanique.

Il peut s'exercer en horaires décalés, par roulement et être soumise à des astreintes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La qualification de maintenicien aéronautique, option armement renvoie au sein du ministère et dans le secteur civil aux emplois de :

- spécialiste équipement cabine
- spécialiste maintenance pyrotechnie
- technicien d'usinage
- vendeur spécialiste en arme.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le Ministère de la Défense pour exercer cet emploi au sein de l'armée de l'air.

L'habilitation sur des installations « basse tension » et le diplôme « Prévention et Secours Civique de niveau 1 » sont obligatoires pour exercer dans les domaines d'emploi ciblés par la certification.

La navigabilité étatique (règles FRA) constitue le pendant, pour les aéronefs d'Etat, de la navigabilité des aéronefs civils dont les règles (PART) sont édictées par l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA) créée en 2002. Issue de la navigabilité civile (les règles FRA sont dérivées des PART), elle s'en distingue par des dispositions propres compte tenu de la nature des aéronefs et des missions d'Etat.

Pour la direction générale de l'aviation civile, ce règlement FRA66 permet de donner une lisibilité de niveau d'intervention de maintenance dans le domaine de la navigabilité.

Pour exercer leur métier en qualité de technicien de maintenance aéronautique étatique, les titulaires de la certification sont amenés à suivre une formation complémentaire afin d'acquérir une licence de maintenance d'aéronef d'état catégorie BeARM. Cette licence les habilite à effectuer des vérifications de navigabilité conformément au règlement (CE) n° 2042/2003 de la commission du 20 novembre 2003 relatif au maintien de la navigabilité des

aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches.

En articulation, dans cette certification, la norme FRA 66 est obtenue uniquement par formation.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 151 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (24 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 933
Jugés difficiles à recruter	52 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Conseil d'instruction par délégation du jury de certification :

Président : le commandant d'école ou encore cadre de formation (directeur de l'enseignement)

Membres : collège de cadres ou formateurs, en tant que de besoin, désignés par le commandant de l'école.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Conseil d'instruction par délégation du jury de certification :

Président : le commandant d'école ou encore cadre de formation (directeur de l'enseignement)

Membres :

- collège de professionnels pour au minimum un quart du nombre total du jury (50% responsable(s) hiérarchique(s) dans l'emploi et 50% titulaire(s) de la certification
- collège de formateur(s)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 30/01/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2315

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP19243

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18108/>